

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° II-CF1648

présenté par

M. Carrière, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élisabeth Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terreiro, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter

ARTICLE 35

ÉTAT B

Mission « Écologie, développement et mobilité durables »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Infrastructures et services de transports	0	0
Affaires maritimes, pêche et aquaculture	0	0
Paysages, eau et biodiversité	0	0
Expertise, information géographique et météorologie	0	0
Prévention des risques	0	0
Énergie, climat et après-mines	0	0
Service public de l'énergie	0	140 000 000
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables	0	0
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires	0	0
Prime à la mobilité durable (<i>ligne nouvelle</i>)	140 000 000	0
TOTAUX	140 000 000	140 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à encourager l'utilisation des primes à la conversion en faveur d'un vélo électrique, en diminuant le reste à charge des ménages.

Pour atteindre les objectifs climatiques de la France et lutter efficacement contre la pollution de l'air, il est indispensable de rendre les alternatives à la voiture individuelle désirables et accessibles. C'est pourquoi, il faut aider les citoyens à choisir leur mobilité et avoir accès à des solutions propres : vélos, vélos à assistance électrique, vélos cargo, transport en commun, covoiturage, autopartage, etc.

La Loi Climat a étendu les champs d'utilisation de la prime à la conversion à l'achat d'un ou plusieurs vélos ou vélos à assistance électrique. L'ambition de cette aide à la conversion au vélo mérite cependant d'être relevée afin de donner des signaux clairs aux ménages engagés dans la transition de leur mobilité. Le montant de l'aide sera crucial afin de réduire au maximum le reste à charge des ménages, principal frein au changement de modes de transport. Tel est le but de cet amendement.

L'équité de la prime à la conversion devra passer par un montant d'aide similaire que pour l'achat de véhicules moins polluants et électriques, c'est-à-dire un montant plancher de 2500€. Par ailleurs,

le dispositif pourra s'inspirer du titre mobilité Bruxell'Air mis en place par la région de Bruxelles-Capitale. Ainsi, la logique serait celle d'un budget mobilité avec un montant crédité sur un titre-mobilité ou MaaS et des services de mobilité sélectionnés disponibles sur plusieurs années (2 en Belgique).

La mise en place d'un tel mécanisme en France sur la base du nombre de bénéficiaires en Belgique (soit 0,2% des ménages par an) pourrait coûter annuellement autour de 140M€ en sur la base du montant plancher versé de 2 500€.

Le présent amendement prévoit d'abonder de 140 M€ d'euros le programme nouvellement créé "Prime à la mobilité durable". Il s'agit ici d'un amendement d'appel. Les règles de recevabilité nous obligent à gager via un transfert de crédits provenant d'autres programmes de la mission. Nous appelons néanmoins le gouvernement à lever le gage. Les crédits permettant d'abonder en CP le programme nouvellement créé sont issus d'un transfert de crédits 140 M€ d'euros en CP et en AE issus de l'action 10 du programme 345 "Service public de l'énergie".

Il s'agit d'un amendement travaillé avec le réseau action climat (RAC).